# CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué le lundi 16 mai 2011, à 20 heures 30, en séance ordinaire, salle de la mairie.
Convocation affichée le 11 mai 2011.

**Ordre du jour :**

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 18 avril 2011.
- Nouvelle station d'épuration : lancement de l'opération.
- Rapport 2009 du syndicat eau potable.
- Rapport 2010 du Service assainissement collectif eaux usées.
- Avis sur les dernières modifications statutaires du SATESE 37.
- Intercommunalité : présentation des propositions de M. le Préfet.
- Comptes-rendus des Commissions municipales.
- Comptes-rendus des EPCI.
- Questions diverses.

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU LUNDI 16 MAI 2011

## A 20 HEURES 30

L'an deux mil onze, le seize mai à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, maire.

**Étaient présents :**
Mme Dutertre, 1ère adjointe, M. Lehagre 2ème adjoint, M. Motard 3ème adjoint, Mme Bouin 4ème adjointe.
M. Guyon, M. Rué, Mme De Sousa, Mme Cheruau, M. Galopin, M. Biard, Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

M. Galopin, conseiller municipal prend part aux délibérations à 20 h 55, dès son arrivée à la table du Conseil.
M. Motard, 3ème adjoint prend part aux délibérations à 21 h, dès son arrivée à la table du Conseil.
M. Savard, conseiller municipal prend part aux délibérations à 21 h 05, dès son arrivée à la table du Conseil.

**Etait absent excusé :**
M. Meichel, conseiller municipal qui a donné procuration à M. Guyon, conseiller municipal.

M. le maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

**NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Lehagre, 2ème adjoint au scrutin public et à l'unanimité est nommé secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU LUNDI 18 AVRIL 2011 :**

Au scrutin public et à l'unanimité le Conseil municipal adopte le compte-rendu présenté.

**RAPPORT ANNUEL 2009 PRIX ET QUALITE DE L'EAU POTABLE.**

M. le maire rappelle que le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable comprenant les communes de Semblançay – Saint Antoine du Rocher – Charentilly – Saint Roch, dans sa réunion du 23 février 2011, a approuvé le rapport prix et qualité de l'eau potable de l'exercice 2009 ; ce rapport ayant été établi par les services de la Direction Départementale des Territoires.

Puis, M. le maire indique que le rapport a été adressé par mail le vendredi 29 avril 2011 à chaque conseiller(ère) afin qu'il (qu'elle) puisse en prendre connaissance.

Le syndicat indique que ce document doit être présenté au Conseil municipal.

Il s'en suit une présentation par M. le maire suivie d'un échange de vues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public :

Votants : 12 Contre : 0 Pour : 12

- Valide le rapport prix et qualité de l'eau potable 2009 n'ayant pas de remarques particulières à formuler.
- Dit que ce rapport est destiné à l'information des usagers qui peuvent le consulter aux heures d'ouverture de la mairie.

**RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT EAUX USEES, EXERCICE 2010.**

M. le maire expose au conseil municipal que conformément à l'article L 2224-5- du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif eaux usées doit faire l'objet d'une présentation au Conseil municipal pour approbation.

Conformément aux annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales et aux exigences des arrêtés et décrets du 2 mai 2007, le rapport annuel 2010 a été établi par le Cabinet SAFEGE à Tours et a fait l'objet d'une diffusion après des membres du Conseil municipal par mail du vendredi 29 avril 2011.

Il s'en suit une présentation par M. le maire suivie d'un échange de vues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 12 Contre : 0 Pour : 12

- Approuve le présent rapport 2010 relatif au service public « assainissement collectif eaux usées ».

- Dit que ce rapport est destiné à l'information des usagers qui peuvent le consulter aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

**INTERCOMMUNALITE : PRESENTATION DES PROPOSITIONS DE M. LE PREFET.**

M. le maire indique que les communes du Département ont reçu le 10 mai dernier de M. le Préfet, le projet de Schéma département de coopération intercommunale présenté le lundi 2 mai 2011 aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.).

M. le maire indique que ce projet a été adressé par mail le mercredi 11 mai aux élus(es).

Il informe le Conseil municipal que le projet est à soumettre pour avis aux Conseils municipaux respectifs en précisant que cet avis doit être exprimé dans un délai de trois mois ; cet avis pourra s'en tenir à l'approbation du projet de schéma pour la commune considérée, ce pourra être aussi un avis motivé différent du projet avancé pour la commune.

Une réunion de secteur regroupant Racan/ Gâtine/ Château la Vallière et extension, placée sous la présidence de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, se déroulera à la salle des Fêtes de Sonzay le mardi 7 juin à 15 heures.

M. le Préfet suggère que la Communauté de communes de Gâtine et Choisilles (C.C.G.C.) comptant 10 communes soit 13 598 habitants densité 76 habitants au km², avec la Communauté de communes du Pays de Racan (C.C.P.R.) comptant 10 communes soit 6 499 habitants densité 26 habitants au km² et, une partie de la Communauté de communes de Touraine Nord-Ouest (C.C.T.N.O.) soit le Canton de Château la Vallière et 2 communes du Canton de Langeais « Cléré le Pins et Mazières de Touraine » c'est-à-dire 15 communes soit 12 691 habitants densité 32 habitants au km², se regroupent en une seule Communauté de communes, population totale de 32 788 habitants pour une superficie de 911 km².

Le nombre de délégués communautaires de cette nouvelle entité administrative est fixé à 52, le revenu fiscal de référence moyen part des foyers imposés est de 25 769 € sur le Canton de Neuillé Pont Pierre, de 19 621 € sur le Canton de Neuvy le Roi et de 19 029 € sur le Canton de Château la Vallière.

M. le maire invite le Conseil municipal à entamer, à l'issue de la présente réunion, une première réflexion des uns et des autres sur le positionnement de notre commune sur ce projet.

20 heures 55 - M. Galopin Conseiller municipal entre dans la salle, s'installe à la table du Conseil et prend part au débat.

M. le maire indique que c'est au prochain Conseil municipal qui est fixé au lundi 20 juin 2011 qu'il y aura lieu de se prononcer et que le mercredi 23 juin le Conseil communautaire sera appelé à délibérer pour donner son avis sur le projet de Schéma. Les délégués communautaires suppléants sont conviés à assister à la séance.

21 heures – M. Motard 3ème adjoint entre dans la salle, s'installe à la table du Conseil municipal et prend part au débat.

M. le maire propose que la réunion du Conseil municipal prévue au lundi 20 juin 2011 soit avancée au vendredi 17 juin.
En effet, M. le maire fait part au Conseil municipal que la Préfecture a fait savoir que dans le cadre des prochaines Elections Sénatoriales, la désignation des délégués des Conseils municipaux doit

être organisée et se dérouler le vendredi 17 juin 2011. Ces Elections Sénatoriales se tiendront en Préfecture le dimanche 25 septembre 2011, le 1er tour de scrutin le matin, le 2ème tour en fin d'après-midi. Pour ce qui concerne notre commune, 3 délégués(es) sont à élire.
Au scrutin public, à l'unanimité, le prochain Conseil municipal est fixée au vendredi 17 juin.

Ainsi, lors de la réunion du vendredi 17 juin le 1er point abordé sera l'élection des trois délégués du Conseil municipal dans le cadre des Elections sénatoriales du dimanche 25 septembre 2011, le 2ème point étant le projet de Schéma de coopération intercommunal : avis de la commune.

21 heures 05 – M. Savard Conseiller municipal entre dans la salle, s'installe à la table du Conseil et prend part au débat.

**NOUVELLE STATION D'EPURATION : LANCEMENT DE L'OPERATION.**

M. le maire rappelle au Conseil municipal qu'il a approuvé par délibération n° 48/2010 du 18 octobre 2010 l'avant-projet relatif aux travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration communale de 1 500 équivalents habitants.

Par courrier du 4 avril 2011, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a présélectionné la demande de subvention effectuée par la commune dans le cadre du Programme Solidarité Urbain Rural (S.U.R.).

Par courrier du 28 avril 2011, le Conseil Général a confirmé cette présélection. Lors de la réunion du 29 avril le projet a été définitivement retenu.

Les subventions s'élèvent à :
- Pour l'Agence de l'Eau : 45 % plafonné soit 391 029 €.
- Pour le Conseil Général 37 : 5,9 % plafonné soit 53 407 €.

M. le maire indique qu'il est désormais opportun de lancer la procédure de consultation des entreprises d'autant que l'Agence de l'Eau demande que lui parvienne avant le 1er juin 2011 une copie de l'avis de l'appel public à la concurrence, document nécessaire pour concrétiser les subventions. Il propose de lancer cette consultation sous la forme de procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) avec possibilité de négociation.

M. le maire propose de mener cette procédure en plusieurs phases comme suit :
- 1ère phase : avis d'appel public à candidatures à partir du mardi 17 mai 2011.
- 2ème phase : remise des candidatures et des offres par les entreprises pour le lundi 05 septembre 2011.
- 3ème phase : examen des offres, négociations et auditions de tout ou partie des candidats ayant remis une offre.
- 4ème phase : choix de l'entreprise attributaire et signature des marchés de travaux avant la fin de l'année 2011.

Le début de l'exécution des travaux est prévu pour le printemps 2012.

M. le maire présente au Conseil municipal le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) préparé par le Cabinet SAFEGE Ingénieurs conseils, maître d'œuvre de l'opération.
Il sollicite au titre de cette même opération d'investissement la délégation du Conseil municipal dans le cadre de l'article L 2122-22 – alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui mentionne que : « le maire peut, en outre, par délégation du Conseil municipal être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que tout décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

M. le maire sollicite la délégation du Conseil municipal au titre du même article du C.G.C.T. mais de l'alinéa 3 pour ce qui concerne l'engagement des négociations avec des organismes bancaires pour les prêts à engager.

M. le maire indique qu'il est également nécessaire de modifier les inscriptions faites au budget 2011 à l'opération 22 « Construction nouvelle station d'épuration ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public.

Votants : 15 Contre : 0 Pour : 15

- Valide le mode de consultation des entreprises sous forme de procédure adaptée avec négociation comme le propose M. le maire.
- Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises préparé par le maître d'œuvre SAFEGE Ingénieurs conseils.
- Décide de la modification suivante au budget assainissement eaux usées 2011 pour permettre l'opération 22 « Construction nouvelle station d'épuration » :

  - <u>Exploitation</u>

    Dépenses :

| | |
|---|---|
| D 615- Entretien et réparations | - 196 000 |
| D022- Dépenses imprévues | - 4 876 |
| D 023- Virement à la section d'investissement | 200 876 |

  - <u>Investissement</u>

    Dépenses :

| | |
|---|---|
| D 2313-22- | 1 214 672 |
| Total | 1 214 672 € |

    Recettes :

| | |
|---|---|
| R 13111-22- Subvention Agence de l'Eau | 391 029 |
| R 1313-22- Subvention Département 37 | 53 407 |
| R021- virement de la section exploitation | 200 876 |
| R1641- emprunt long terme | 360 000 |
| R1644- emprunt option tirage ligne trésorerie | 209 360 |
| Total | 1 214 672 € |

- Donne délégation à M. le maire pour lancer la consultation, mener toutes les négociations nécessaires avec les entreprises.
- Pour le marché de travaux établi conformément à l'article 28 du Code des marchés publics, montant maximum de 990 000 € H.T. soit 1 184 040 € T.T.C. donne délégation à M. le maire conformément à l'article L 2122-22 – alinéa 4 – C.G.C.T., notamment pour signer le marché.
- Pour les emprunts à contracter : emprunt long terme d'un montant maximum de 360 000 € et pour l'emprunt option tirage ligne de trésorerie d'un montant maximum de 209 360 €, donne délégation à M. le maire conformément à l'article L 2122-22 – alinéa 3 – du C.G.C.T.

Ainsi, M. le maire est autorisé à engager les négociations avec des organismes bancaires. A l'issue de ces négociations, les caractéristiques des offres remises seront présentées au Conseil municipal qui choisira l'organisme de prêt et donnera délégation à M. le maire pour signer les deux contrats à intervenir.

M. le maire indique que dans l'avis public à la concurrence il est précisé que sont autorisées les variantes au traitement des eaux usées.
A ce titre, après un échange de vues, M. Motard est chargé d'organiser une visite des élus(es) sur la commune du Lude (Sarthe) à la station d'épuration mise en service durant l'année 2010.

**AVIS SUR LES DERNIERES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SATESE 37.**

Le Conseil municipal :

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux transferts des compétences facultatives des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale,

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'extension de périmètre des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale,

Vu la délibération de la commune de Morand, en date du 9 décembre 2010, relative à sa demande d'adhésion au SATESE 37 – « Compétence 1 – Suivi des dispositifs d'épuration d'assainissement collectif »,

Vu la délibération n° 2011-03-07-03 du SATESE 37 en date du 7 mars 2011, relative à l'adhésion de la commune de Morand pour la compétence assainissement collectif,

Vu le projet n° de modification des statuts établi entre le Conseil Général d'Indre et Loire et le SATESE 37,

Vu la délibération n° 2011-03-07-04 du SATESE37 en date du 7 mars 2011, relative aux modifications statutaires du SATESE 37,

Vu la délibération du Département en date du 20 décembre 2010, relative à la demande d'adhésion du Conseil Général d'Indre et Loire au SATESE 37, afin de transférer sa compétence relative à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif instituée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006,

Vu la délibération n° 2011-03-07-05 du SATESE 37 en date du 7 mars 2011, relative à l'adhésion du Conseil Général d'Indre et Loire au SATESE 37,
Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications relatives aux compétences, ainsi qu'au périmètre avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37 en date du 7 avril 2011,

Entendu le rapport de M. le Maire

Après en avoir délibéré au scrutin public, votants : 15, Contre 0, Pour 15 :
Emet un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité syndical du SATESE 37 le 7 mars 2011, comme suit :

- Adhésion de la commune de Morand pour les compétences assainissement collectif.

- Adhésion du Conseil Général d'Indre et Loire afin de transférer sa compétence obligatoire relative à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif.
- Projet n° 1 de modification des statuts du SATESE 37.

- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

**COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES.**

Sans réunion de Commissions, il est passé à la question suivante.

**COMPTES-RENDUS DES EPCI.**

Conseil communautaire du jeudi 28 avril 2011.

M. le maire présente les principaux points abordés :
« Finances » : vote des taux d'imposition – « Développement économique » : zone Polaxis choix des entreprises à l'exclusion de celle de la station d'épuration – « Sports et Loisirs » : actions en cours, minibus : présentation du principe et choix.

M. le maire donne la parole à Mme Cheruau qui fait part des sujets débattus lors de la dernière Commission Jeunesse : point sur l'activité form'ados du mois d'avril – prochain chantier de jeunes internationaux aux Rouchoux, le but étant à travers des actions de restauration du bien de créer des échanges entre des jeunes de la Communauté et des jeunes étrangers – projets form'ados durant l'été – voyage en Allemagne.

Syndicat de la Choisille :

M. le maire indique que par arrêté du 9 mai 2011 M. le Préfet a déclaré d'intérêt général les travaux de restauration de la Choisille et de ses affluents, cet arrêté est visible au secrétariat de la mairie.

**QUESTIONS DIVERSES.**

Sur communication de la Préfecture, M. le maire énumère les dates des prochaines élections Présidentielles et Législatives :

Elections Présidentielles : 1er tour le dimanche 22 avril 2012
2ème tour le dimanche 6 mai 2012

Elections Législatives : 1er tour le dimanche 10 juin 2012
2ème tour le dimanche 17 juin 2012

M. Lehagre présente au Conseil municipal l'état d'avancement de la construction de la nouvelle école.

Sans autre question, M. le maire lève la séance à 22 heures 10.

Prochaine réunion le vendredi 17 juin 2011 à 20 h 30.

M. le Maire,

**Jacques Boullenger.**